

Les crises ouvrent des perspectives. Parce qu'elles révèlent des limites institutionnelles, notamment celles des dispositifs juridiques, elles offrent des opportunités de changement. En temps de crise, la doctrine juridique, associée aux acteurs sociaux, doit remplir une fonction essentielle: évaluer si la loi permet toujours de répondre aux besoins urgents de la société et, s'il s'avère qu'elle ne le peut pas, proposer des réformes.

Depuis la fin du 19^e siècle, les systèmes de négociation collective ont prouvé qu'ils pouvaient à la fois construire des protections et des flexibilités. L'implication des acteurs collectifs, représentant les intérêts des salariés, dans le processus d'élaboration de la norme, a conduit à l'adoption de protections que n'auraient pas accordé, seuls, les employeurs. Les processus de négociation collective, autonomes et parfois institutionnalisés, du fait de leurs caractéristiques, se sont également révélés être des instruments essentiels pour répondre aux évolutions économiques et sociales. Pour ces différentes raisons, le droit de négociation collective représente l'un des piliers, avec la liberté syndicale et le droit de grève, de la démocratie sociale.

Mais les systèmes de négociation collective n'échappent pas aux pressions que peuvent engendrer les crises. Peuvent-ils toujours mener à l'adoption de dispositions protectrices alors que les taux de syndicalisation diminuent, que la globalisation déchaîne la concurrence entre les travailleurs et conduit les syndicats à revoir à la baisse leur revendication, que le dogme néolibéral aujourd'hui dominant voit dans chaque norme (et dans

chaque système de production de normes) une barrière à la croissance économique et à la création d'emplois, que la Commission européenne demande à un nombre conséquent de pays de démanteler leurs systèmes de négociation collective et que l'émergence de formes de travail «numériques» et «collaboratives» menace la capacité même des travailleurs à exercer leur liberté d'association ?

Pendant deux ans, des chercheurs de 15 pays européens, réunis au sein du réseau INLACRIS, ont analysé ces évolutions (Autriche, Belgique, France, Allemagne, Hongrie, Italie, Pologne, Portugal, Pays-Bas, Roumanie, Slovaquie, Espagne, Suède, Turquie, Royaume-Uni). Ils ont comparé les évolutions nationales pour poser un diagnostic, et parfois formuler des réponses aux défis posés par la crise qui s'ouvre en 2008, et ses conséquences sur les systèmes de négociation collective. L'accent a été mis sur les caractéristiques des systèmes de négociation collective, sur ce qui les a rendus vulnérables ou au contraire résilients aux crises. Le rôle que l'Etat a pu jouer dans la recomposition des systèmes a également été analysé de même que l'évolution du contenu des accords collectifs.

Les 15 et 16 septembre, les membres du réseau INLACRIS présenteront ces premiers résultats devant un public d'universitaires, de chercheurs, de praticiens et d'acteurs sociaux, nationaux et européens. Leur participation enrichira le débat au sein du réseau, sur les évolutions actuelles des systèmes de négociation collective.



LEGENDE

- A BATIMENT
- ESCALIER EXTERIEUR
- ACCUEIL
- ACCES PMR
- AMPHITHEATRE
- STATION DE TRAMWAY
- BARRIERE
- PLACES PMR

Université Lumière Lyon 2
Grand Amphithéâtre
18 quai Claude Bernard – 69007 Lyon

Contact: Marianne Perraud - marianne.perraud@univ-lyon2.fr

Cercrid (Umr 5137) – Astrees
Project INLACRIS - Independent Network for Labour Law and Crisis Studies

© EIIOTT 2016 - www.eiiott.one



Les évolutions de la négociation collective en temps de crise
Conférence Internationale

Lyon – 15 et 16 septembre 2016
Université Lumière Lyon 2

9:00 **Accueil des participants**

9:30 **Ouverture de la conférence**

Isabelle Von Bueltzingsloewen, Vice-présidence Recherche, Université Lumière Lyon 2, Mathieu Disant, Directeur du CERCRID, Sylvaine Laulom, IETL, Université Lumière Lyon 2
Introduction : Christophe Teissier, ASTREES

10:00 – 11:30 **1^{re} session**

Le contexte européen et international: quel impact sur les systèmes nationaux de négociation collective ?

Présidence : Raymond Maes, chef d'unité adjoint Dialogue Social, Commission européenne, DG Emploi, Affaires Sociales et Inclusion

10:00 – 10:25
L'influence de l'Union européenne sur les systèmes de négociation collective, Isabelle Schömann, Institut Syndical Européen

10:25 – 10:50
Les réformes récentes des droits collectifs du travail: l'influence de la Charte Sociale Européenne, Régis Brillat, Chef du service de la Charte sociale européenne

10:50 – 11:30
Discussion générale

11:30 – 12:30 **2^e session**

Quelles évolutions de la négociation collective en Europe ?

Présidence : Alexandru Athanasiu, Université de Bucarest

11:30 – 11:50
Une analyse comparée des évolutions des systèmes nationaux: que signifie la décentralisation ? Sylvaine Laulom

11:50 – 12:05
Discutant : Claude Didry, IDHE, ENS Cachan

12:05 – 12:30
Discussion générale

12:30 – 14:00 **Buffet**

14:00 – 16:00 **2^e session (suite)**

Quelles évolutions de la négociation collective en Europe ?

Ateliers parallèles

Atelier 1 _ Salle des Colloques
Quel rôle pour la négociation collective de branche ?

Modérateur: Christian Welz, Eurofound
■ La relance de la négociation collective de branche: l'expérience portugaise, Teresa Coelho Moreira, Université de Minho

■ L'importance de la négociation collective de branche en Autriche, Elizabeth Brameshuber, Université d'Economie de Vienne

■ La nécessité d'une négociation collective de branche en Pologne, Slawomir Adamczyk, Solidarnosc

Atelier 2 _ Grand Amphithéâtre
Quel rôle pour l'Etat dans la négociation collective ?

Modérateur: Tamás Gyulavári, Pázmány Péter Catholic University, Budapest

■ Comment décentraliser la négociation collective? Incitations légales et mesures obligatoires, Pierre-Emmanuel Berthier, Université Lumière Lyon 2 et Olivier Leclerc, CNRS, CERCRID

■ Les mesures de modération salariale en période de crise: l'exemple belge, Fabienne Kéfer, Université de Liège

■ L'autonomie des accords collectifs et l'évolution du rôle de l'Etat pendant la crise, Arista Koukiadaki, Université de Manchester

Atelier 3 _ Salon Lirondelle
Encourager la négociation collective dans la réglementation de l'emploi – Quels acteurs ?

Modérateur: Felicia Rosioru, University of Cluj Napoca, Babes-Bolyai

■ Une nouvelle loi sur les syndicats en Pologne, Barbara Surdykowska, Solidarnosc

■ Négociateur sans syndicats: l'exemple français, Sophie Bérout, Université Lumière Lyon 2, Triangle (UMR 5206)

■ Négociation collective atypique et négociateur pour les travailleurs atypiques, Filip Dorssemont, Université Catholique de Louvain

16:00 – 16:30 **Pause café**

16:30 – 18:00 **2^e session (suite)**

Quelles évolutions de la négociation collective en Europe ?

Présidence : Jeremias Prassl, Université d'Oxford

16:30 – 17:15
Retour des ateliers

■ Miriam Kullmann, Université de Maastricht et Eusebi Colàs, Université Pompeu Fabra (Atelier 1)

■ Lilli Viviana Casano, ADAPT, Université de Bergamo et Erika Kovács, Université d'Economie de Vienne (Atelier 2)

■ Judit Baseiria, Université de Girona et Rebecca Zahn, Université de Strathclyde (Atelier 3)

17:15 – 18:00
Discussion

9:00 – 10:30 **3^e session**

Salaire et temps de travail: toujours au cœur de la négociation collective ?

Ateliers parallèles

Atelier 1 _ Grand Amphithéâtre
La négociation sur les salaires toujours au cœur de la négociation collective ?

Modérateur: Claude-Emmanuel Triomphe
■ Les salaires entre centralisation et décentralisation de la négociation collective. L'exemple italien, Piera Loi, Université de Cagliari

■ La négociation collective décentralisée: une solution à la crise économique? Le cas de la Turquie, Kübra Dogan Yenisey, Université de Bilgi et Berrin Ataman, Université d'Ankara

■ Décentralisation et modération salariale: l'exemple espagnol, Jaime Cabeza Pereiro, Université de Vigo

Atelier 2 _ Salle des Colloques
La négociation sur le temps de travail en temps de crise

Modérateur: Franz Marhold, Université d'Economie de Vienne

■ L'exemple polonais, Lukasz Pisarczyk, Université de Varsovie

■ La négociation collective sur le temps de travail en Allemagne, Dr. Hartmut Seifert, ehemals Wirtschafts- und Sozialwissenschaftliches Institut der Hans-Böckler-Stiftung

■ Négocier le temps de travail en temps de crise: la loi 'El Khomri', Christophe Vigneau, Université de Paris 1

10:30 – 11:00 **Pause Café**

11:00 – 12:30 **4^e session**

De nouveaux sujets ?

Présidence : Yolanda Maneiro Vazquez, Université Saint-Jacques de Compostelle

11:00 – 11:20
Les défis des salariés jeunes et âgés – les solutions négociées, perspectives comparées, Jenny Julián Votinius, Université de Lund and Judith Brockmann, Université de Hambourg

11:20 – 11:35
Discutant: Vincenzo Pietrogiovanni, Université de Lund

11:35 – 11:55
Les mesures négociées de réconciliation des temps de vie - défis et réponses nationales, Barbara Kresal, Université de Ljubljana

11:55 – 12:10
Discutant: Ania Zbyszewska, Université de Warwick

12:10 – 12:30
Discussion générale

12:30 – 14:00 **Buffet**

14:00 – 16:00 **5^e session**

La Négociation collective dans l'économie en réseau

Présidence : Christophe Teissier, ASTREES

14:00 – 14:40
La Négociation collective multi-employeurs

14:00 – 14:25
Les situations multi-employeurs, Gábor Kártyás, Pázmány Péter Catholic University, Budapest

14:25 – 14:40
Discutant : Fausta Guarriello, Université de Pescara

14:40 – 16:00
Table ronde – Digitalisation de l'emploi et la négociation collective

Modérateur: Auriane Lamine, CERCRID, Université de Saint-Etienne
Jeremias Prassl, Université d'Oxford, Valerio de Stefano, OIT, Christophe Degryse, ETUI, Samuel Engblom, TCO

16:00 – 16:30 **Conclusions**

Antonio Lo Faro, Université de Catania